



Communiqué 2021-54 Le 12 décembre 2021

Renouvellement des assurances collectives

Bonjour à tous,

Au 31 décembre prochain, cela fera 16 mois que nous sommes avec SSQ pour nos assurances collectives suite à notre départ de Desjardins. Lors de la mise en vigueur le 1^{er} septembre 2020, SSQ avait proposé des taux de prime relativement similaires à ceux en vigueur en attendant de voir l'expérience de notre groupe à la fin de la période de garantie des taux de 16 mois.

Pour votre information tous les membres contribuent à l'assurance traitement, mais seulement 60% contribuent en assurance santé puisqu'ils sont couverts par le régime de leur conjoint(e).

Une négociation entre notre actuaire assisté de notre comité des assurances et SSQ s'est engagée depuis le mois d'octobre. Au départ il y avait des hausses sur tous les aspects de notre contrat, un argumentaire a été conçu en tenant compte de plusieurs facteurs, dont la venue de nos nouvelles cohortes.

Au terme de ces échanges, les taux de prime sont restés les mêmes pour l'assurance traitement et l'assurance-vie. Par contre, la consommation de médicaments a été très élevée par rapport aux primes que nous avons payées et combiné aux augmentations annuelles des coûts des médicaments. La hausse requise demandée initialement se situait à 54\$ par période de paie de 14 jours pour le module Enrichi avec une protection familiale.

Pour réduire ces hausses, le comité des assurances a fait une révision des protections et analysé le recours sur les fonds en dépôt que nous détenons de notre ancien régime (ces fonds sont réservés exclusivement à l'assurance traitement).

Voici les changements qui seront en vigueur le 1^{er} janvier prochain qui visent à baisser les primes :

- **Retrait de l'assurance voyage** : compte tenu que la prime est payée par tous, mais que peu de personnes ont pu voyager et que les assurances via certaines cartes de crédit ou de groupes privés coutent moins chères que cet avantage, il a été décidé de le retirer.
- **Pour le module de Base : Hausse de la franchise de 225 \$ à 300 \$ par certificat par année.**
- **Pour le module Enrichi : Implantation d'une franchise de 5 \$ par médicaments.**
- Utilisation de 100 000 \$ des fonds en dépôt pour baisser la prime de l'assurance traitement.

Au final, plus de 50% nos membres verront une baisse nette de leur prime, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. À noter que l'ajustement en assurance salaire est basé sur un salaire annuel de 60 000 \$.

Ajustement des taux de prime par période de paie de 14 jours (excluant les taxes)

	Individuelle	Monoparentale	Familiale
Maladie - Module Base	10,33 \$	13,06 \$	23,20 \$
Assurance traitement	-13,32 \$	-13,32 \$	-13,32 \$
Changement net	-2,99 \$	-0,26 \$	9,88 \$
Maladie - Module Enrichi	17,88 \$	20,40 \$	38,64 \$
Assurance traitement	-13,32 \$	-13,32 \$	-13,32 \$
Changement net	4,56 \$	7,08 \$	25,32 \$

Pour la pérennité de notre régime, vous avez tous une responsabilité qui engendre un impact sur les primes futures, à cet égard le comité des assurances vous demande d'appliquer ces trois principes :

- D'utiliser comme plusieurs autres groupes une pharmacie en ligne dont les coûts de pharmacien sont réduits au minimum, ce qui a des répercussions sur notre régime. Nous suggérons la pharmacie en ligne que d'autres syndicats utilisent et qui font la livraison gratuite à domicile partout au Québec. Nous vous suggérons [Pharmacie en ligne Picard & Desjardins \(picarddesjardins.com\)](https://www.picarddesjardins.com/) <https://www.picarddesjardins.com/>
- Pour ceux qui consomment des médicaments sur une base régulière, de renouveler vos prescriptions aux 3 mois plutôt qu'au mois. Pour le module enrichi, cela vous fera sauver deux frais sur trois, soit 10 \$.
- Si vos médicaments sont la conséquence d'un accident de travail, c'est la CNESST qui doit vous rembourser et non notre régime.

Ces petits gestes réalisés par chacun de vous limiteront les hausses éventuelles. On pourra constater les effets lors du prochain renouvellement.

Le contrat est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022.

Merci

Le comité des assurances
Claude Lajoie
Kevin Chénier
Jean-Claude Daignault